



Secrétariat  
de l'Assemblée des  
Premières Nations  
du Québec  
et du Labrador

Secretariat of the  
Assembly of the  
First Nations  
of Quebec  
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0  
Tél. : (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **La fin du colonialisme et l'abolition de la Loi sur les Indiens**

**Montréal, le 13 septembre 2008** – L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) souligne aujourd'hui le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en marchant dans les rues de Montréal à l'occasion de la manifestation *Unissons-nous pour appuyer les peuples autochtones!*

« Il est important de profiter de cette journée anniversaire pour dénoncer le refus du gouvernement canadien d'appuyer cette reconnaissance internationale de nos droits fondamentaux », souligne Ghislain Picard, Chef de l'APNQL.

L'APNQL désire annoncer qu'elle prendra une part active dans le déroulement de la prochaine campagne électorale du fédéral sans prendre position pour aucun des partis. D'ailleurs, des lettres ont été envoyées aux partis politiques et à leurs Chefs indiquant les enjeux qui concernent les Premières Nations.

« Les Premières Nations se feront entendre pour avertir tous les partis politiques que le statut qui n'est plus acceptable et que le prochain gouvernement du Canada devra revoir en profondeur sa politique autochtone, notamment la Loi sur les Indiens et son régime plus que jamais inacceptable. Nous sommes en droit de poser des questions aux chefs de parti et d'exiger des réponses claires et engageantes de leur part », indique le Chef Picard.

Les Premières Nations ont amorcé leur marche inéluctable vers leur autonomie politique, financière et juridique. Parce qu'elles en ont fini avec ce système colonial qui persiste toujours 500 ans après le premier contact, les Premières Nations, qui n'ont jamais cédé leurs droits, autant sur leurs assises territoriales que sur l'accès aux ressources, reprennent graduellement le contrôle de leur destinée. Malgré l'opposition des gouvernements et les objections de beaucoup de monde, les Premières Nations travaillent à mettre en œuvre leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, reconnue depuis déjà plus de 10 ans.

L'action des gouvernements des Premières Nations doit aller bien au-delà des constats. Nous avons des solutions, des gestes concrets à proposer et des moyens qui sortent des sentiers battus, mais qui sont réalistes :

- la reconnaissance des gouvernements des Premières Nations
- la conclusion d'accords territoriaux, fiscaux et financiers basés sur la relation de gouvernement à gouvernement;

- le remplacement de la Loi sur les Indiens par une Charte des Premières Nations.

- 30 -

Contact : Alain Garon, agent d'information et des communications  
APNQL  
Tél. : (418) 956-5720